CANTON DU VALAIS KANTON WALLIS

SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN JANVIER 2025

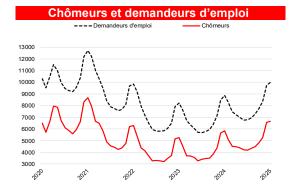
À la fin janvier, 6'650 chômeurs étaient inscrits auprès des Offices régionaux de placement (ORP) valaisans, soit 90 de plus que le mois précédent. Le canton du Valais voit son taux de chômage légèrement augmenter pour s'établir à 3.8% (+0.1 pt).

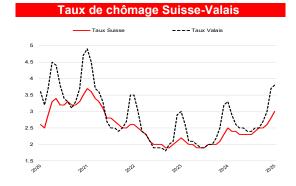
Par rapport au mois dernier, le nombre de chômeurs a augmenté dans le Valais Central en raison notamment du ralentissement des activités dans le secteur de la construction. En revanche, le nombre de chômeurs est resté stable dans le Bas-Valais et a légèrement diminué dans le Haut-Valais.

En variation annuelle, le chômage a augmenté de 13.9% par rapport à janvier 2024, ce qui représente 812 chômeurs en plus. Cependant, le niveau de chômage, au regard des 15 dernières années, se situe toujours à un bas niveau.

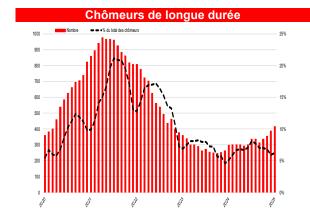
6 février 2025

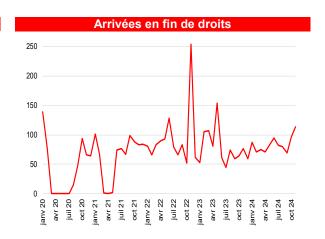
Chômage janvier 2025						
	Taux	Chômeurs				
Valais	3.8%	6'650	7			
Haut-Valais	1.4%	592	→			
Valais central	4.6%	3'138	7			
Bas-Valais	4.5%	2'917	→			





Chômage par régions							
	Taux de chômage			Chômeurs			
	Janv.	variation	variation	Janv. 2025	variation	variation	
	2025	mensuelle	annuelle		mensuelle	annuelle	
Suisse	3.0	0.2	0.5	135'773	5'480	22'598	
Valais	3.8	0.1	0.5	6'650	90	812	
Haut-Valais	1.4	0.0	0.1	592	-21	43	
Valais Central	4.6	0.2	0.7	3'138	103	453	
Bas-Valais	4.5	0.0	0.5	2'917	5	313	
RAV Oberwallis	1.3	-0.1	0.0	577	-18	39	
ORP Sierre	4.2	0.0	0.7	964	16	162	
ORP Sion	4.8	0.2	0.7	2'190	87	297	
ORP Martigny	5.1	0.1	0.6	1'699	29	199	
ORP Monthey-StMaurice	3.9	0.0	0.4	1'219	-24	116	





Profil des chômeurs						
	Chômeurs			Taux de chômage		
	Janv.	variation	variation	Janv.	variation	variation
	2025	mensuelle	annuelle	2025	mensuelle	annuelle
15-24 ans	708	15	140	4.3	0.1	0.9
25-49 ans	4'027	28	494	4.0	0.1	0.5
50-64 ans	1'914	52	182	3.5	0.1	0.3
Hommes	4'362	94	531	4.6	0.1	0.6
Femmes	2'288	-4	281	2.8	0.0	0.3
Suisses	2'742	33	394	2.1	0.0	0.3
Etrangers	3'908	57	418	8.5	0.1	0.9
Au chômage depuis 1-6 mois	5'265	85	460	-	-	-
Au chômage depuis 6-12 mois	968	-23	233	-	-	-
Au chômage depuis plus de 12 mois (longue durée)	417	28	119	-	-	-

Oh 2 man and a shirt of a man and a shirt of a man and a shirt of						
Chômage par activités économiques	Janvier 2025					
	Effectifs	Part en %	Variation mensuelle Absolue Relative en		Variation annuelle Absolue Relative en %	
Activités saionnières						
Construction	1649	25	-7	-0.4	57	3.6
Hôtellerie, restauration	613	9	-11	-1.8	67	12.3
Agriculture, sylviculture	235	4	-15	-6.0	7	3.1
Activités non saisonnières						
Industrie	681	10	39	6.1	106	18.4
Commerce; entretien et réparation d'automobiles	834	13	32	4.0	115	16.0
Transports	190	3	0	0.0	-7	-3.6
Information et communication	123	2	5	4.2	37	43.0
Activités spécialisées, scientifiques, immobilières et financières	583	9	18	3.2	117	25.1
Activités de service administratif et de soutien	478	7	-4	-0.8	40	9.1
Administration publique, assurances sociales et enseignement	312	5	1	0.3	72	30.0
Santé et action sociale	484	7	33	7.3	101	26.4
Activités créatives, artistiques et de spectacle	120	2	-15	-11.1	14	13.2
Autres professions	348	5	14	4.2	86	32.8

Taux de chômage: Depuis le 1^{er} janvier 2020, le taux de chômage est calculé sur le recensement de la population active issue de la mise en commun de données recueillies sur 3 ans (2018-2020) par l'Office fédéral de statistique (OFS). Le Valais compte une population active de 176'414 personnes.

Chômeurs : Personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement, peu importe qu'elles touchent, ou non, une indemnité de chômage.

Demandeurs d'emploi : Tous les demandeurs d'emploi, chômeurs et non-chômeurs, inscrits aux ORP et cherchant un emploi.

Chômeurs de longue durée : Personnes inscrites au chômage depuis plus d'une annéerz

Chômeurs en fin de droit : chômeurs qui ont épuisé leur droit maximum aux indemnités journalières ou dont le droit aux indemnités journalières s'est éteint à l'expiration du délai-cadre de deux ans sans qu'il n'ait pu ouvrir un nouveau délai-cadre d'indemnisation.